



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## I - Emetteurs et information financière

### I.1 - Information périodique

#### I.1.2. Modalités de dépôt

Applicable au 28 juillet 2023

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2007-03

## Modalités de dépôt de l'information réglementée par voie électronique

### Version consultée

### Résumé

Cette instruction précise les modalités de dépôt et de format de l'information réglementée.

**Modifications apportées le 28/07/2023**



À compter de juillet 2023, les émetteurs ont la possibilité de déposer leur rapport financier semestriel (« RFS »), leur document d'enregistrement valant RFS (ou amendement valant RFS) au format ESEF (soit au format XHTML avec tags XBRL en cas de comptes consolidés en IFRS ou au format XHTML dans les autres cas).

L'instruction a été mise à jour pour permettre le dépôt des RFS au format ESEF.

Un tableau détaillé est ajouté en annexe de cette instruction afin de clarifier les formats et langues des DEU et rapports financiers annuels déposés auprès de l'AMF.

 [Télécharger la doctrine](#)

## Archives

- ✓ Du 08 janvier 2021 au 27 juillet 2023 | Instruction DOC-2007-03

[Modalités de dépôt de l'information réglementée par voie électronique](#)

 [Télécharger la doctrine](#)

- ✓ Du 08 juillet 2013 au 07 janvier 2021 | Instruction DOC-2007-03

[Modalités de dépôt de l'information réglementée par voie électronique](#)



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

## Textes de référence

↘ Article 221-5 du règlement général [↗](#)

### ▼ Annexes

↘ Guide relatif au dépôt de l'information réglementée [↓](#)

▼ Du 31 mai 2007 au 07 juillet 2013 | Instruction DOC-2007-03

## Modalités de dépôt de l'information réglementée et au fonctionnement de la banque des communiqués

[↓ Télécharger la doctrine](#)

### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

